



SST

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



Durée
14 heures
de formation



Lieu
Au centre de
formation
ou en Intra



Effectifs
10 personnes max.



Contact
0693 777 666
contact@ssiap.re



**Accessibilité
aux PMR**
Les locaux sont
garantis accessibles
aux PMR.

100 %

Taux de réussite

95 %

Taux de satisfaction



PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié d'entreprise et toute personne volontaire à porter secours

PRÉREQUIS

La validité de ce certificat est fixée à deux ans,

Pour suivre la formation dans de bonnes conditions, il est souhaitable de savoir lire, écrire, compter.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

L'exercice de l'activité de SST nécessite la mise en oeuvre de deux domaines de compétences :

Domaine de compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

Domaine de compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

PROGRAMME

- **Module 1 :** Le sauvetage-secourisme du travail
- **Module 2 :** Rechercher les risques persistants pour protéger
- **Module 3 :** De protéger et prévenir
- **Module 4 :** Examiner la victime et faire alerter
- **Module 5 :** Faire alerter à informer
- **Module 6 :** Secourir
- **Module 7 :** Situations inherentes aux risques spécifiques

MODALITÉ DE FORMATION ET DÉLAI D'ACCÈS

- 1 formateur par jour
- Mise en situation de cas concrets.
- Contrôle de connaissances.
- Remise à chaque stagiaire de documents.
- *Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.*

TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation sous forme de cas concrets, validée par un formateur certifié recyclé et agréé de la CARSAT.

CERTIFICATION

Avoir réalisé correctement les gestes de secours.

L'évaluation certificative de la formation, se fera d'après le référentiel de certification, avec la mise en oeuvre des grilles d'évaluation de l'Acteur SST.

VALIDATION

- Remise d'une carte Sauveteur Secouriste du Travail
- Délivrance d'un certificat de réalisation
- Délivrance d'une attestation de fin de formation
- Remise de la grille de certification